

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MAI 1861.

Prorogation du traité de commerce conclu entre la Belgique et la France,
le 27 février 1854 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. D'HOFFSCHMIDT.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a présenté à la Chambre, dans la séance du 10 mai, un projet de loi tendant à la prorogation du traité de commerce conclu entre la Belgique et la France, le 27 février 1854, traité qui est expiré le 12 de ce mois.

L'article 2 du projet porte que la loi sortira son effet à partir du 12 mai, et des instructions dans ce sens ont déjà été données par le Gouvernement.

De son côté, le Gouvernement français vient de proroger le traité de 1854.

La commission, à l'unanimité, propose l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

C. D'HOFFSCHMIDT.

Le Président,

D. VERVOORT.

⁽¹⁾ Projet de loi, n^o 165.

⁽²⁾ La commission était composée de MM. VERVOORT, *président*, NÉLIS, PRÉVINAIRE, B. DUMORTIER, DE BROUCKERE, D'HOFFSCHMIDT et DE RENESSE.
